

Covid-19

# REPRISE PROGRESSIVE DES ACTIVITÉS SPORTIVES



## Pratiques et équipements sportifs autorisés

MISE À JOUR :  
29 JUIN 2020

Activités sportives individuelles de plein air (course à pied, cyclisme, équitation, kayak, roller, athlétisme...)	✓ autorisées
Sports collectifs	✓ autorisés
Sports de contact	✗ interdits
Équipements sportifs couverts	✓ accessibles
Salles de gymnastique et de sport de combat	✗ interdits
Terrains stabilisés et synthétiques	✓ accessibles pour la pratique du football uniquement
Terrains en herbe : La Chapelle-du-Genêt et Beaupréau (terrain à proximité de la piste d'athlétisme)	✓ accessibles pour la pratique du football uniquement
Autres terrains en herbe	✗ interdits jusqu'au 3 août pour cause d'entretien
Sentiers de randonnée, parcs, étangs, rivières...	✓ accessibles
Terrains de tennis	✓ accessibles sous conditions (priorité aux clubs)
Pistes d'athlétisme	✓ accessibles
Terrains de pétanque	✓ accessibles
Terrains mutlisports	✓ accessibles
Skate parks	✓ accessibles
Vestiaires	✗ interdits
Piscine	✓ accessible à partir du 7 juillet, sur réservation
Locaux annexes (bars, clubs house...)	✓ accessibles (contact : mairie déléguée)

La reprise des activités sportives est **progressive**. La **vigilance** et le **respect des gestes barrières** demeurent en toutes circonstances, selon la responsabilité de chacun.  
En cas de non-respect des mesures, **l'accès aux équipements pourra être interdit**.

Je m'informe sur :  
[beaupreauenmauges.fr](http://beaupreauenmauges.fr)  
[facebook.com/villebeaupreauenmauges](https://facebook.com/villebeaupreauenmauges)

Contact : Service des sports  
Fabrice Terrien, 06 24 17 05 09  
[f.terrien@beaupreauenmauges.fr](mailto:f.terrien@beaupreauenmauges.fr)



Beaupreau  
en Mauges